



Centre de Formation Professionnelle des casinos

Déclaration d'activité enregistrée sous le N°11 75 53377 75 auprès du préfet de région d'Ile de France

Titre à Finalité Professionnelle Membre du Comité de Direction



LCB/FT + jeu responsable



Formation certifiante de niveau V

Bloc 1 Module 5

Formation non obligatoire (au sens de l'article L6321-2)

Action dispensée en présentiel

Sommaire

Objectif(s)	2
Publics et Prérequis.....	2
Durée.....	3
Méthodes Pédagogiques	3
Programme.....	4
Moyens Pédagogiques	5
Moyens d'encadrement.....	5
Dispositif de suivi	5
Dispositif d'appréciation des résultats.....	6

Objectif(s)

L'objectif d'une action de formation professionnelle correspond au but précis qu'elle se propose d'atteindre et vise une évolution des savoirs et des savoir-faire des bénéficiaires de l'action à partir de leurs connaissances, compétences, qualifications et besoins.

LCB/FT + réglementation + jeu responsable

- ✓ Acquérir les connaissances nécessaires en matière de réglementation des jeux et de LCB/FT,
- ✓ Intégrer la notion de jeu responsable,
- ✓ Identifier les réflexes et comportements à adopter et ceux à proscrire en matière de LCB/FT et de jeu responsable.

Compétences techniques et fonctionnelles à acquérir :

- Maîtriser les articles fondamentaux de la réglementation
- Mise en pratique des obligations réglementaires dans la lutte anti-blanchiment
- Gérer les relations opérationnelles avec TRACFIN
- Appréhender le principe de la déclaration de soupçon
- La notion de jeu responsable,
- La prévention.

Publics et Prérequis

- Être âgé de 18 ans,
- Posséder un casier judiciaire vierge et être inscrit sur les listes électorales ou appartenir à un pays membre de l'Union européenne.
- Maîtrise de la langue française, à l'oral comme à l'écrit
- Niveau d'entrée : Niveau IV ou une expérience de 5 ans dans la branche des casinos de jeux

- Publics concernés : Caissiers, contrôleurs aux entrées, agents de sécurité, mécaniciens, techniciens, barmans, serveurs, gestionnaires, croupiers, chefs de table, chefs de partie JT, employés administratifs etc ...
- Capacité : 10 stagiaires

Durée

L'action de formation sera d'une durée de 11 heures en présentiel.

Méthodes Pédagogiques

Une méthode pédagogique décrit le moyen pédagogique adopté par le formateur pour favoriser l'apprentissage et atteindre son objectif pédagogique.

Le CFPC distingue 3 méthodes pédagogiques :

- Passive, expositive ou magistrale.
- Démonstrative ou du modèle,
- Interrogative ou maïeutique,

Elles peuvent être pratiquées dans une séquence pédagogique, soit individualisée, soit en petits ou grands groupes avec ou sans la médiation d'outils pédagogiques.

1. Méthode passive, expositive ou magistrale :

Le formateur maîtrise un contenu structuré et transmet ses connaissances sous forme d'exposé : c'est le cours magistral

2. Méthode démonstrative ou du modèle :

Le formateur détermine un chemin pédagogique : il montre, fait faire ensuite et fait formuler le stagiaire pour évaluer le degré de compréhension.

Cette méthode suit l'enchaînement suivant :

- Montrer (démonstration),
- Faire faire (expérimentation)
- Faire dire (reformulation).

La stagiaire acquiert un savoir-faire par simple imitation.

3. Méthode interrogative ou maïeutique :

Le stagiaire est reconnu comme possédant des éléments de connaissance ou des représentations du contenu à acquérir. A l'aide d'un questionnement approprié, le formateur permet au stagiaire de construire ses connaissances par lui-même ou de faire des liens et de donner du sens à ces éléments épars.

Programme

Avant le présentiel :

Le CFPC analyse le besoin du bénéficiaire en lien avec l'entreprise et/ ou le financeur concerné (s) en effectuant une évaluation diagnostic du futur apprenant.

Le test de positionnement est effectué en amont de la formation. Il a pour objet de viser les acquis plus que les aptitudes. Le résultat de cette évaluation "diagnostic" nous donne des informations dans le but d'ajuster la formation aux différents profils des stagiaires. Il permet également de créer des groupes homogènes.

Pendant le présentiel :

Accueil des participants et présentation

- 1- Le cadre légal et réglementaire des jeux de casino
4. Une histoire récente et une nouvelle préoccupation des Etats
- 2- Le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
- 3- Le GAFI (Groupe d'Action Financière)

- 4- Trois phases distinctes dans les opérations de blanchiment :
 - a. Le placement
 - b. L'empilage
 - c. L'intégration
- 5- La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
- 6- Le cadre juridique de ces obligations
- 7- TRACFIN : cellule de renseignement financier nationale
- 8- Service Centrale des Courses et Jeux : autorité de contrôle
- 9- Obligation des casinos
- 10- Déclaration de soupçon
- 11- Le jeu responsable – Comprendre le risque d'addiction au jeu

Moyens Pédagogiques

- Supports pédagogiques papiers et informatiques
- Salle de formation spécifique
- Vidéo

Moyens d'encadrement :

Nom : LEBRUN Patrice

Statut : Délégué Général Casinos Modernes de France

Certificat de Compétences en Entreprise (CCE) "Exercer la mission de formateur en entreprise"

Dispositif de suivi

- Feuilles de présence émargées par les stagiaires et le formateur,
- Questions orales ou écrites (QCM)
- Compte rendu du formateur par module de formation.

Dispositif d'appréciation des résultats

Après le présentiel :

Une évaluation finale via des questionnaires en ligne ou en format papier est effectuée à la fin de la formation. L'évaluation finale vise à valider ou non l'acquisition des connaissances à l'issue du parcours de formation.

1. Les 3 niveaux de compétences retenus

Niveau	Compétences
A	Les connaissances nécessaires à la maîtrise de la compétence sont acquises.
B	Les connaissances nécessaires à la maîtrise de la compétence sont partiellement acquises.
C	Les connaissances nécessaires à la maîtrise de la compétence ne sont pas acquises.

2. Le nombre de points attribués par niveau

Niveau A = 4 points	Niveau B = 2 points	Niveau C = 1 point
---------------------	---------------------	--------------------

3. Niveau de compétence requis à partir des critères d'évaluation déterminés

Compétences	Niveau	Nombre de points
Maîtriser les articles fondamentaux de la réglementation		
Mise en pratique des obligations réglementaires dans la lutte anti-blanchiment		
Gérer les relations opérationnelles avec TRACFIN		
Appréhender le principe de la déclaration de soupçon		
Le jeu responsable – Comprendre le risque d'addiction au jeu		
Total		



Pour que la formation soit une chance pour tous

Notre organisme est engagé dans une démarche d'accueil et d'accompagnement en formation des personnes en situation de handicap

Dans ce cadre, nous vous proposons :



de **vous accueillir** et **vous accompagner** individuellement,



d'**évaluer vos besoins** spécifiques au regard d'une situation de handicap,



de **mettre en œuvre les adaptations** pédagogiques, organisationnelles et matérielles nécessaires.



Contactez le
RÉFÉRENT HANDICAP
de notre organisme

NOM DE L'ORGANISME :

CFPC

NOM DU RÉFÉRENT :

Thierry DESCORMIERS

TÉLÉPHONE :

06.07.91.12.25

MAIL :

tdescormiers@cfpc.fr

